



Convention de **bienveillance** du CPE Joli-Coeur



Parce que le jeune enfant a droit au respect...

Les enfants du CPE Joli-Cœur sont protégés par notre Convention de bienveillance

Cette convention s'adresse à toutes les employées (toutes fonctions confondues) appelées à côtoyer les enfants du CPE.

- C'est un engagement qualité envers les enfants;
- C'est un référentiel présenté et signé par toutes les employées du CPE.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Jean Tanguay, consultant en pédagogie, pour avoir, de manière si éloquente, accompagné toute l'équipe du CPE Joli-Cœur dans l'appropriation de son contenu de formation portant sur la bienveillance et la bientraitance.

Nous soulignons également l'investissement et l'engagement du personnel du CPE dans une pratique réflexive autour du thème de la bienveillance et dans la mise en œuvre de cette convention. Nous sommes particulièrement fières de porter cette démarche humaniste envers L'ENFANT.

Produit par le CPE Joli-Cœur, avril 2020

PRÉAMBULE

Au CPE Joli-Cœur, nous estimons que le jeune enfant a droit au respect, à un accueil authentique et chaleureux ainsi qu'à une pleine considération de sa personne. Il doit se sentir comblé dans la manifestation de ses besoins. Nous avons rédigé cette convention dans le but de permettre à l'enfant de se construire dans un environnement respectueux de son unicité.

La rédaction de cette convention coïncide également avec une volonté de sensibiliser les différents acteurs qui œuvrent auprès des jeunes enfants. En 2017, le ministère de la Famille propose une modification législative de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance visant à améliorer la qualité éducative. Il rend alors disponible un guide intitulé *Guide sur la prévention et le traitement des attitudes et des pratiques inappropriées à l'intention des prestataires de services de garde reconnus et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial*. Des exemples de pratiques inappropriées, notamment de « douce violence », pouvant porter atteinte à la dignité de l'enfant ou à son estime de soi, sont clairement identifiés dans ce guide.

IL IMPORTE DE RAPPELER CE QU'EST LA « DOUCE VIOLENCE »

La « douce violence » est un oxymore, une figure de style qui réunit deux mots en apparence contradictoires. Il exprime ce qui est inconcevable. Le mot « douce » vient atténuer le terme « violence ». Il n'y a pas vraiment de mauvaise intention de l'adulte à l'égard de l'enfant. Cependant, le mot « violence » vient pour rappeler que les regards, les gestes et les paroles placent de manière répétée l'enfant en situation d'insécurité affective. Les douces violences viennent s'immiscer, de façon insidieuse dans les pratiques professionnelles et il faut en mesurer les effets sur le développement psychologique du jeune enfant.

EN D'AUTRES MOTS, LES DOUCES VIOLENCES SONT :

- Des instants éphémères où la professionnelle n'est plus centrée sur sa « relation à l'enfant »;
- Des brefs instants où l'adulte se laisse « emporter » par un jugement, un a priori, une étiquette, un geste brusque.

DES EXEMPLES CONCRETS :

- Critiquer ouvertement un parent qui vient de partir; qui plus est devant son enfant (commentaire sur la ponctualité, les tenues vestimentaires, les habitudes parentales);
- Parler de l'enfant à la troisième personne, en sa présence;
- Forcer l'enfant à faire une activité et le culpabiliser parce qu'il refuse d'y participer;
- Presser l'enfant;
- Lui refuser le droit de prendre sa doudou;
- Parler entre adultes durant un changement de couche dans l'ignorance de l'enfant;
- Laisser les enfants sur leur matelas lorsqu'ils sont bien réveillés pour attendre que tous les autres soient réveillés;
- Appeler les enfants uniquement par des surnoms ne respectant pas leur véritable identité;
- Comparer les enfants entre eux;
- Empêcher l'enfant de manger tout seul parce qu'il va se salir;
- Mélanger tous les aliments dans l'assiette;
- Parler devant tout le monde d'un souci concernant l'enfant dont on s'occupe

Source Jean-Michel Perez

<https://unsaproassmat.org/wp-content/uploads/2018/12/les-douces-violences.pdf>

INTRODUCTION

LA BIENVEILLANCE DANS NOTRE PRATIQUE AUPRÈS DES ENFANTS...

5

COMMENT DÉFINIR LA BIENVEILLANCE ?

- ▶ C'est porter sur autrui un regard aimant, compréhensif, sans jugement, en souhaitant qu'il se sente bien et en y veillant (Guegen, 2015).
- ▶ C'est être attentif aux besoins de l'autre, vouloir son bien et le lui démontrer, avec rigueur et générosité (Beaumont, 2016).

PLUS PRÉCISÉMENT C'EST...

- Un sentiment qui nous porte à traiter l'enfant avec de grands égards;
- Une capacité d'être véritablement disponible, engagée et ouverte à l'enfant avec une considération sincère;
- Un ensemble d'attitudes et de comportements positifs et constants de respect, de bons soins, de marques et manifestations de confiance, d'encouragements et d'aide envers l'enfant;
- Un respect de l'enfant dans sa dignité, sa singularité, ses rythmes, ses besoins physiques et affectifs ainsi que la connaissance de son histoire;
- Une attention constante portée à son sentiment de sécurité et à sa santé physique et morale.

« **Chez le jeune enfant, la région frontale du cerveau, qui permet de raisonner, de résoudre des problèmes et de résister aux impulsions, est encore en formation**, pareil pour le système limbique, qui sert à contrôler ses émotions. Des connexions restent encore à faire entre ses neurones. **Cette immaturité du cerveau explique plusieurs comportements de l'enfant, et l'éducation bienveillante en tient compte.** »

Marie-Hélène Chalifour, ps. Éd., M.sc



À travers cette convention de bienveillance, je décris mes besoins et mes droits en tant qu'enfant du CPE Joli-Cœur. Toi, professionnelle de la petite enfance, je souhaite que tu entendes ma voix. Je tiens à te remercier car je sais que tu sauras prendre soin de moi avec une grande attention.

Romain, 4 ans et Claire, 2 ans

LA BIENVEILLANCE S'APPUIE SUR 5 PRINCIPES AU CPE JOLI-CŒUR :

LE RESPECT

L'enfant a le droit d'être accueilli dans son unicité, dans le respect de son rythme, de son développement, avec considération de son histoire, de sa famille, de ses compétences et de son intégrité physique et morale.

7

MOI, CLÉMENTINE, J'AIME QUAND :

- Tu te rends disponible pour écouter ce que je souhaite te raconter;
- Tu prends le temps de prêter attention lorsque je t'exprime mes sentiments, mes douleurs;
- Tu entends mes demandes, mes désirs de jeu.
- Tu acceptes que je puisse prendre mon jeu préféré selon mes envies;
- Tu me laisses me réveiller tout en douceur, dans le respect de mon rythme;
- Tu me donnes la possibilité de faire des choix (lors des routines ou des périodes de jeu) avec une certaine liberté d'agir;
- Tu me permets de faire des choix selon mes besoins, jouer plutôt que manger si je n'ai pas faim;
- Tu mets en place un horaire souple et adapté à mes besoins;
- Tu respectes mon rythme d'apprentissage.
- Tu prends le temps de me prévenir avant de me faire un soin;
- Tu accueilles mes émotions vives et me permets de les exprimer;

L'ESTIME DE SOI

L'enfant a le droit d'avoir un adulte qui l'aide à se construire de façon positive en le soutenant dans ses forces et ses défis. Cet adulte doit amener l'enfant à son épanouissement personnel, à son autonomie et contribuer à son bien-être. Il aide l'enfant à construire sa personnalité en lui offrant une perception positive.

8

MOI, BAPTISTE, J'AIME QUAND :

- Tu poses sur moi un regard attentionné et aimant;
- Tu me fais sentir que je suis important pour toi;
- Tu cherches à me comprendre;
- Tu m'offres un accompagnement afin que je puisse vivre des réussites et cheminer dans mon développement;
- Tu me félicites et que tu encourages mes efforts;
- Tu regardes avec attention ce que je fais;
- Tu m'offres de nouveaux défis à la hauteur de mes habiletés;
- Tu me permets de trouver des solutions par moi-même et que tu valorises ma créativité et mon imagination;
- Tu me fais confiance et que tu me permets de prendre des initiatives;
- Tu favorises mon autonomie et que tu me permets de faire des choix;
- Tu m'aides à développer un sentiment d'assurance et de sécurité face à mes capacités;
- Tu m'apprends à vivre les erreurs comme des expériences d'apprentissage et tu m'inities à la persévérance.

LA SÉCURITÉ

L'enfant a le droit d'être accompagné par un adulte sensible et attentionné, qui répond à ses besoins, en lui offrant une sécurité physique et psychologique.

MOI, ZAÏA, J'AIME QUAND :

9

- Tu mets en place un horaire stable avec des routines prévisibles mais que tu fais preuve de souplesse et de flexibilité;
- Tu m'offres une présence sensible et chaleureuse et que tu maintiens une attitude positive;
- Tu m'accueilles le matin en me disant « bonjour » avec un sourire;
- Tu te places à ma hauteur pour me parler ou pour m'écouter;
- Tu réponds rapidement à mes signaux de détresse et que tu m'offres du réconfort lorsque je suis triste;
- Tu t'assures que l'environnement du local et de la cour est sécuritaire pour que je puisse y faire mes explorations à mon aise;
- Tu assures une belle constance dans tes interventions et que tu m'offres des limites claires;
- Tu établis un lien de confiance avec moi en t'intéressant à moi, en jouant avec moi;
- Tu m'aides à surmonter mes peurs et mes inquiétudes;
- Tu maintiens ton calme, avec des paroles douces et des gestes posés;

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À MES APPRENTISSAGES

L'enfant a le droit de bénéficier d'un environnement favorable à ses apprentissages – un aménagement fonctionnel et un inventaire de matériel riche, varié et accessible. L'adulte accompagne l'enfant dans son développement avec attention, sensibilité et en agissant comme un co-apprenant de ses apprentissages.

10

MOI, FLORENT, J'AIME QUAND :

- Tu prends le temps de jouer avec moi;
- Tu mets à ma disposition du matériel ouvert et polyvalent, riche, stimulant et varié;
- Tu observes mon développement et que tu planifies ta pratique éducative selon mes besoins, mes intérêts et mes habiletés;
- Tu considères mon rythme d'apprentissage;
- Tu rends le matériel accessible en tout temps et que j'aie la possibilité de faire des choix et d'agir librement;
- Tu proposes des expériences diversifiées;
- Tu me laisses jouer de façon spontanée et libre et que tu considères mes initiatives de jeu;
- Tu m'autorises à conserver mes réalisations afin que je puisse poursuivre mes apprentissages un autre jour, à un autre moment;
- Tu réponds à mon besoin de jeu actif et que tu me permets de relever des défis comme grimper aux arbres;
- Tu me mets en contact avec la nature dans des séances fréquentes et prolongées;
- Tu aménages le local en zones de jeu fonctionnelles, cela me permet de développer mon autonomie;
- Tu accordes une importance à l'esthétique des lieux et quand l'espace est « lisible, épuré », cela stimule mes sens.

LE PLAISIR

L'enfant a le droit d'avoir du plaisir au quotidien, d'avoir un sentiment de bien-être. L'enfant a besoin de vivre des sentiments et des émotions agréables liés à la satisfaction d'un désir ou d'un besoin.

MOI, MARGAUX, J'AIME QUAND :

- Tu m'accordes des moments privilégiés en tête-à-tête, juste toi et moi;
- Tu fais preuve d'humour et de légèreté avec moi;
- Tu me racontes une histoire et que tu me permets de me blottir contre toi;
- Tu me permets de m'arrêter un moment pour rêvasser et ne rien faire;
- Tu me permets de me divertir et de rire de bon cœur avec un ami;
- Tu oses mettre de la fantaisie dans les activités et dans les routines de la journée;
- Tu es attentionnée et que tu prends le temps de me faire plaisir;
- Tu me chantes des chansons et des comptines, car ce sont des moments de bonheur;
- Tu participes à mes jeux imaginaires et que tu y mets un brin de folie;
- Tu me poursuis dans une course folle pour m'attraper et me chatouiller!

J'AIME QUAND TU T'ENGAGES À RESPECTER CETTE CONVENTION!

SIGNATURE D'ENGAGEMENT

MOI, _____, employée du CPE Joli-Cœur,
À titre d'employée du Centre de la petite enfance Joli-Cœur, je confirme avoir lu cette
CONVENTION DE BIENVEILLANCE et je m'engage à la respecter dans ma pratique quotidienne
auprès des enfants.

Signature :

Date :

